7 RUE JEAN ZAY Lyon Sud ENCHERES 69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.02.39.81 - Fax : 04.78.21.51.33 - www.lyonsud.com - contact@lyonsud.com - N° d'agrément 2002-376

Frais de vente 25% TTC (20,833% HT) - Commissaires-priseurs habilités à diriger les ventes : Maîtres LEGRAND & DUMAS

MOBILIER DE JARDIN-OUTILLAGE-PEINTURE

Samedi 30 Mai 2015 à 14h30 - Exposition de 14h00 à 14h30

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Définition

L'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques SVV DUMAS, ci-après désignée la SVV DUMAS, est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifiée aux articles L .321-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, agrément 2002-376, n° Siret : 442 772 646 000 26.

Article 2 - Généralités

La SVV DUMAS agit comme mandataire des vendeurs de biens meubles. Le Commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français.

Le fait de participer à la vente emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente par l'acheteur et le vendeur, aucune condition particulière sauf acceptation écrite de la SVV DUMAS ne pouvant prévaloir contre les présentes conditions générales.

Le fait de porter une enchère, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessous énoncées.

Les présentes conditions se trouvant affichées sur les lieux de vente et mises à la disposition de l'acquéreur sur simple demande, l'enchérisseur ne peut invoquer l'ignorance de celles-ci.

Article 3 - La vente

3.1 Généralités

La vente est publique et a lieu aux enchères. La vente se fera expressément au comptant.

Les réclamations ne pourront concerner que le matériel ou les produits portant la lettre ***« F »***, signifiant que le matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, la réclamation devant être faite dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur et aura pour obligation de remettre ses noms et adresse.

Les adjudicataires souhaitant régler leurs achats par virement ou chèque de banque certifié tiré sur une banque étrangère devront s'acquitter de débours supplémentaires correspondant aux frais bancaires.

Dès l'adjudication prononcée les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot ***« adjugé »,*** ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et sont acceptées par l'acquéreur.

La SVV DUMAS se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle des ventes à tout acquéreur potentiel pour juste motif.

3.2 Police de la vente

Le commissaire-priseur veille au bon déroulement de la vente. Il se réserve le droit de réunir, séparer ou retirer tout lot de la vente, de modifier en qualité et quantité les informations portées sur le catalogue de vente. Il assure la police de la vente et se réserve le droit d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Article 4 – Garanties

4.1 Garanties du vendeur

Le vendeur garantit à la SVV DUMAS et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté, ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente, lesquels ne subissent aucune réclamation, contestation ou saisie, ni aucune réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement, que les biens sont en règle avec la réglementation douanière française.

Le vendeur indemnisera la SVV DUMAS, ses affiliés et l'adjudicataire contre tous les dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient de l'inexactitude de l'une quelconque de ses garanties ou du non respect de l'une quelconque de ses obligations.

4.2 Garanties de la SVV

Les indications figurant au catalogue sont établies par la SVV DUMAS et/ou l'Expert, qui l'assiste le cas échéant, avec toute la diligence requise par un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Ces informations, y compris les indications de dimension figurant dans le catalogue sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle.

La vente a lieu sans garantie d'aucune sorte, en particulier de désignation, de qualité, de quantité (le plus ou le moins bénéficiant à l'adjudicataire), de taille, et de contenance, sauf mentions du procès-verbal reprenant les indications énoncées au public au moment de la vente.

Les attributions sont établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou de tout autre incident dans le catalogue, sur des rapports de condition ou des étiquettes, ou encore lors d'annonce verbale n'implique nullement qu'un bien soit exempt de défaut(s).

Un compte-rendu de l'état de conservation des oeuvres peut être demandé au commissaire-priseur.

Les objets mécaniques et électriques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel.

Certains matériels sont vendus avec la lettre ***« F »,*** mentionnée en marge du lot présenté à la vente, ce qui signifie que ce matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, étant précisé que le matériel est vendu sans logiciel.

Par ***« test »*** et ***« état de fonctionnement »,*** il faut entendre : installation et test des fonctions primaires.

Lorsque la lettre ***« NT »*** est mentionnée sur le matériel mis en vente cela signifie que le matériel vendu est ***« non testé »*** et qu'il est donc vendu pour pièces détachées étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Lorsque la lettre ***« PP »*** est mentionnée sur le matériel mis en vente, cela signifie que le matériel est vendu ***« pour pièces »*** et qu'il est donc vendu non fonctionnel et uniquement pour pièces détachées, étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Dans tous les cas les matériels mis en vente sont exposés antérieurement et comportent les mentions ***« F », « NT »*** ou ***« PP ».***

Une réclamation ne sera permise que pour les lots vendus sous la lettre ***« F »*** et ce dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

En tout état de cause, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des lots.

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la SVV DUMAS est tenue par une obligation de moyens.

Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

Article 5 - Le paiement

5.1 Modalités de paiement

La vente est conduite en Euros.

Le règlement des objets, et celui des taxes s'y appliquant, seront effectués dans la même monnaie.

Les chèques de banque certifiés tirés sur une banque étrangère ne seront acceptés qu'après accord préalable de la SVV DUMAS.

Pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à l'Etude.

Sauf mentions expresses, les adjudications sont faites Toutes Taxes Comprises.

L'adjudicataire paiera en sus du prix de l'adjudication les frais mentionnés par la personne habilitée à diriger la vente.

5.2 Frais en sus du prix d'adjudication

Vente judiciaire : les frais légaux s'élèvent à 12% HT, soit 14,352% TTC.

Vente volontaire : Les frais étant libres, ceux-ci peuvent être soumis à modification ou varier selon le thème ou le contexte de la vente. Les frais sont ceux annoncés au début de la vente par la personne habilitée à diriger la vente.

A défaut, les frais s'élèvent à 25% du prix TTC.

Pour les objets acquis via live.interencheres.com, les frais de vente à la charge de l'acquéreur sont majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT soit +3,588% TTC) et les frais de port sont à la charge de l'adjudicataire et indiqués sur le bordereau d'adjudication.

Les modes de paiement peuvent être :

- En espèces jusqu'à 3000 euros pour les particuliers et les professionnels frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, selon la réglementation en vigueur. Jusqu'à 15000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.
- Par chèque de banque certifié, une pièce d'identité est exigée ou par chèque accompagné d'une lettre accréditive.
- Par virement, sous réserve d'acceptation par la SVV DUMAS et d'un dépôt de garantie dans les jours précédents la vente.

- Par carte bancaire, sur présentation d'un justificatif d'identité, l'identité du porteur de la carte devant être celle de l'acheteur.
L'acheteur exportateur extra Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du justificatif douanier d'exportation (formulaire EX1) ; l'acheteur intra-communautaire sera détaxé sur présentation de son numéro de TVA intracommunautaire.

5.3 Estimations et prix de réserve

Le prix de vente estimé figure le cas échéant à côté de chaque lot dans le catalogue, il ne comprend ni les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA éventuelle.
Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu.
Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente, estimation consignée au procès-verbal.
Dans le cas où un bien ne comporterait pas de prix de réserve, la responsabilité de la SVV DUMAS ne serait pas engagée vis-à-vis du vendeur en cas de vente du bien concerné à un prix inférieur à l'estimation basse publiée dans le catalogue de vente.

Article 6 - Défaut de paiement

Conformément à l'article 14 de la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifié à l'article L.321-14 du Code de commerce, ***« à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant »*** ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de quinze jours à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.
La SVV DUMAS se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant :
- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,
- le paiement du prix d'adjudication ou :
° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
- des frais de magasinage ou de garde-meubles.
En tout état de cause, les frais ne pourront être inférieurs à 250 €uros au regard du préjudice causé à la SVV DUMAS.
La SVV DUMAS se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant.
La SVV DUMAS se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat de la SVV DUMAS.

Article 7 - Ordres d'achat par Fax / Courrier / Téléphone

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présents à la vente, la SVV DUMAS pourra exécuter sur demande, des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique étant entendu que la SVV DUMAS, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.
La SVV DUMAS se réserve en outre le droit de demander aux clients non habituels de justifier au moins 48 heurs avant la vente, qu'un établissement bancaire a garanti le paiement de leurs ordres d'achat.
7.1 Les ordres d'achat par écrit se font à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible sur demande simple à l'Etude.
Ce formulaire doit être adressé à la SVV DUMAS au plus tard 2 jours ouvrés avant la vente, accompagné d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire, d'une copie de pièce d'identité de l'enchérisseur, et d'une caution bancaire.
Pour les achats importants, il pourra être demandé une lettre accréditive de la Banque.
Dans le cas de plusieurs ordres d'achat au montant identique, le premier arrivé aura la préférence.
A montant égal, la priorité sera accordée à l'acquéreur en salle.
7.2 Les enchères par téléphone sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer.
A cet effet, le client retournera à la SVV DUMAS le formulaire susvisé dans les mêmes conditions.
Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 500 €.
Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 2 jours ouvrés au moins avant la vente.
Les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.
Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci pourront être enregistrées.
Compte tenu des aléas liés à ce mode de communication, la SVV DUMAS ne pourra être tenue pour responsable de la non exécution des enchères susvisées.
Les ordres d'achat en ligne, les ordres d'achat par fax/courrier et les enchères par téléphones constituent un service gracieux rendu au client.
La SVV DUMAS, ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non exécution de ceux-ci.
7.3 Les ordres d'achat secrets via live.interencheres.com
La SVV DUMAS n'a pas connaissance du montant maximum des ordres déposés via live.interencheres.com. Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'utilisateur. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC). Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

Article 8 – Enchères

Pour une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de la SVV DUMAS avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.
Pour ce faire, l'acheteur présente obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un moyen de paiement, ce moyen de paiement devant être agréé par la SVV DUMAS.
Sur demande de la SVV DUMAS les acquéreurs potentiels devront justifier de leur identité et de leurs références bancaires.
Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la SVV DUMAS dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à la SVV DUMAS dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.
Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue.
La SVV DUMAS est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.
Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.
En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot ***« adjugé »,*** ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.
Toute personne qui enchérit durant la vente est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enregistrer par la SVV DUMAS un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié.
Dans ce cas, l'enchérisseur se porte fort de l'exécution, par la personne pour laquelle il se porte acquéreur, de l'ensemble des obligations mises à la charge de l'acheteur.
Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la SVV DUMAS se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.
Les enchères sont placées sous la direction de la personne dirigeant la vente qui a seule la faculté d'adjuger le lot mis en vente.
En conséquence, cette personne dirige la vente aux enchères de la manière qui lui parait la plus opportune.
Elle peut refuser toute enchère, et notamment celle inférieur d'un montant de 10% de l'enchère précédente, décider de retirer, à tout moment, tout lot de la vente, de réunir ou de séparer les lots.
Si une erreur est constatée ou si une contestation est soulevée au moment de la vente ou juste après l'adjudication, la personne dirigeant la vente peut décider d'annuler cette adjudication et poursuivre les enchères, de remettre en vente le lot, ou de retirer de la vente le lot litigieux, sans que la responsabilité de la SVV DUMAS ne puisse être recherchée.
La personne tenant le marteau est la seule habilitée à prononcer l'adjudication du lot mis en vente.
L'adjugé et la chute du marteau matérialisent l'adjudication à la dernière enchère et forme le contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur, étant précisé que l'Etat français peut exercer un droit de préemption défini ci-après.
L'adjudication opère transfert immédiat de propriété du vendeur à l'acheteur.
Toutefois, en cas de paiement par chèque de banque certifié, virement ou tout autre moyen scriptural, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement effectif et total des sommes dues par l'acheteur.
En toute hypothèse, l'adjudication emporte transfert immédiat des risques à l'acheteur.
Pour enchérir en ligne pendant la vente, le client doit préalablement s'inscrire sur le site www.live.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni le numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Le client accepte de ce fait que www.live.interencheres.com communique à la SVV DUMAS tous les renseignements relatifs à son inscription ainsi que son empreinte carte bancaire. La SVV DUMAS se réserve de demander, le cas échéant, un complément d'information avant l'inscription définitive du client pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si le client est adjudicataire en ligne, il autorise la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser son empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de ses acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur, majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC).

Article 9 - Transfert de propriété

Les adjudicataires sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée quelles que soient les circonstances, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.
Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.
L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SVV DUMAS décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.
Les lots adjugés demeureront aux risques et périls des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu immédiatement, pour quelle que cause que ce soit, en particulier dans l'attente de l'encaissement du règlement.

Article 10 - L'enlèvement

L'enlèvement des objets n'est autorisé qu'après paiement effectif complet.
L'enlèvement doit être réalisé par l'adjudicataire dans les délais annoncés au moment de la vente, en général immédiatement, sous sa seule responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls.
Expédition des objets :
- Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.
- En cas d'enchères à distance, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter, dans la mesure du possible, que l'objet adjugé lui soit transporté à l'adresse qu'il communiquera au commissaire-priseur. Le transport s'effectuera aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, à ses frais et pour son compte, demander expressément au commissaire-priseur de souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport.
- La société de vente, peut, sur demande écrite de l'acquéreur, procéder à l'envoi des lots après règlement parfait de ces derniers.
- Les lots sont envoyés contre remboursement dès leur paiement effectif. Dans ce cas, une somme forfaitaire de 15€ à 60€ sera demandée pour le conditionnement et les formalités d'envoi.
- Pour faire baisser le coût d'un tel envoi, la SVV DUMAS peut envoyer les lots sans contre remboursement et une somme forfaitaire de 10€ à 30€ sera demandée au titre des frais d'emballage et formalités + frais d'envoi (tarif de La Poste en vigueur).

- Pour les envois encombrants, l'acquéreur devra choisir lui-même son transporteur et lui faire effectuer l'emballage sous sa seule responsabilité ; dans ce cas le donneur d'ordre (expéditeur) sera toujours l'acheteur et non la Société de Vente.
- En cas de fragilité des objets (vitre, etc...) la société de vente se réserve le droit de refuser à procéder elle-même à l'emballage et à l'envoi des objets.
- Dans tous les cas, l'expéditeur est toujours l'acheteur, propriétaire de l'objet

Par ailleurs, particulièrement pour les ventes à l'Etude et sauf accord exprès préalable de la personne habilitée à diriger la vente, tout lot non retiré dans les délais impartis, quel qu'en soit le motif, fera l'objet de frais de stockage, suivant les conditions ci-après :
Frais de stockage par lot et par jour calendaire : 50 € TTC
Les frais de stockage seront arrêtés à compter du jour où le ou les lots sont effectivement enlevés.
Les objets non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire.
L'enlèvement des objets est obligatoire. La revente sur site est interdite.
Dans le cadre de l'enlèvement, l'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter à toutes personnes mandatées par ses soins, les lois et réglementations, en vigueur.
L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.
Sauf indications, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé ne sont pas vendus avec l'objet.
Au surplus, ils seront débranchés à l'endroit indiqué par le vendeur ou par défaut à l'endroit du premier raccord, interrupteur, vannes, relié à l'objet.
L'adjudicataire est responsable de tous dégâts ou dommages causés à des tiers au cours de ses opérations de démontage.

Article 11 - Conformité et normes de sécurité

S'ils n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité, les machines et matériels vendus dans le cadre de ventes volontaires sont généralement conformes aux dispositions techniques, sous réserve des mentions stipulées à l'article 4.
Les machines et matériels ***« non conformes »*** sont vendus inaptes à la production.
Ils seront réputés, dans l'état, vendus pour pièces.
Ces matériels pourront être vendus soit :
Catégorie 1 : A une personne physique ou morale ayant la qualité de revendeur, récupérateur, reconstructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage par l'acceptation des ses conditions à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.
Catégorie 2 : A une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français, et le cas échéant de rendre le matériel conforme aux normes de sécurité du pays d'exploitation
Catégorie 3 : A tout acheteur s'engageant par l'acceptation de ses conditions à ne pas remettre ou céder le matériel tel quel sur le marché.
Seul le vendeur est responsable des déclarations de conformité et de mises aux normes de sécurité des machines et matériels, en aucun cas la responsabilité de la SVV DUMAS ne pourra être mise en cause.

Article 12 – Prescription

Conformément à l'article L.321-17 du Code de commerce, aucune action ne peut être engagée contre la SVV DUMAS après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de l'adjudication.

Article 13 – Publicités

Les descriptifs et les photos publiées dans les différentes publicités ou sur le site www.lyonsud.com, ou au moment de la vente ne sont fournis qu'à titre indicatif, ces informations n'ayant aucune valeur contractuelle et la responsabilité de la SVV DUMAS ne pouvant être recherchée de ce chef.

Autres dispositions – Litiges

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française régit la vente, toute traduction n'étant qu'indicative.
Pour tout litige entre l'acquéreur, le vendeur ou la SVV DUMAS, il est fait attribution expresse de compétence aux Juridictions de LYON.

N°	DESIGNATION	T
1	MOBILIER SALON DE JARDIN	NT
2	MOBILIER SALON DE JARDIN	NT
3	MOBILIER SALON DE JARDIN	NT
4	MOBILIER SALON DE JARDIN	NT
5	MOBILIER SALON DE JARDIN	NT
6	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
7	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
8	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
9	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
10	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
11	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
12	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
13	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
14	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
15	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
16	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
17	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
18	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
19	MOBILIER CHAISES LOT DE 2 PIECES	NT
20	MOBILIER BALANCELLE	NT
21	MOBILIER BALANCELLE	NT
22	MOBILIER TRANSAT	NT
23	MOBILIER TRANSAT	NT
24	MOBILIER TRANSAT	NT
25	MOBILIER TRANSAT	NT
26	MOBILIER TRANSAT	NT
27	MOBILIER TRANSAT	NT
28	MOBILIER TRANSAT	NT
29	MOBILIER TRANSAT	NT
30	MOBILIER TRANSAT	NT
31	MOBILIER TRANSAT	NT
32	MOBILIER TRANSAT	NT
33	MOBILIER TRANSAT	NT
34	MOBILIER TRANSAT	NT
35	MOBILIER TRANSAT	NT
36	MOBILIER TRANSAT	NT
37	MOBILIER TRANSAT	NT
38	MOBILIER TRANSAT	NT
39	MOBILIER TRANSAT	NT
40	MOBILIER TRANSAT	NT
41	MOBILIER TRANSAT	NT
42	MOBILIER TRANSAT	NT
43	MOBILIER TRANSAT	NT
44	MOBILIER TRANSAT	NT
45	MOBILIER TRANSAT	NT
46	MOBILIER TRANSAT	NT
47	MOBILIER TRANSAT	NT
48	MOBILIER TRANSAT	NT
49	MOBILIER TRANSAT	NT
50	MOBILIER TRANSAT	NT
51	MOBILIER TRANSAT	NT
52	MOBILIER TRANSAT	NT
53	MOBILIER TRANSAT	NT
54	MOBILIER TRANSAT	NT
55	MOBILIER TRANSAT	NT
56	MOBILIER TRANSAT	NT
57	MOBILIER TRANSAT	NT
58	MOBILIER TRANSAT	NT
59	MOBILIER TRANSAT	NT
60	MOBILIER TRANSAT	NT

61	MOBILIER TRANSAT	NT
62	MOBILIER TRANSAT	NT
63	MOBILIER TRANSAT	NT
64	MOBILIER TRANSAT	NT
65	MOBILIER TRANSAT	NT
66	MOBILIER TRANSAT	NT
67	MOBILIER HAMAC SUSPENDU	NT
68	MOBILIER HAMAC SUSPENDU	NT
69	MOBILIER HAMAC SUSPENDU	NT
70	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
71	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
72	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
73	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
74	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
75	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
76	MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	NT
77	MOBILIER 2 BAINS DE SOLEIL + TABLE BASSE	NT
78	MOBILIER 2 BAINS DE SOLEIL + TABLE BASSE	NT
79	MOBILIER PARASOL	NT
80	MOBILIER PARASOL	NT
81	MOBILIER PARASOL	NT
82	MOBILIER PARASOL	NT
83	MOBILIER PARASOL	NT
84	MOBILIER PARASOL	NT
85	MOBILIER PARASOL	NT
86	MOBILIER PARASOL	NT
87	MOBILIER PARASOL	NT
88	MOBILIER PARASOL	NT
89	MOBILIER PARASOL	NT
90	MOBILIER PARASOL	NT
91	MOBILIER PARASOL	NT
92	MOBILIER PARASOL	NT
93	MOBILIER PARASOL	NT
94	MOBILIER PARASOL	NT
95	MOBILIER PARASOL	NT
96	MOBILIER PARASOL	NT
97	MOBILIER PARASOL	NT
98	MOBILIER PARASOL	NT
99	MOBILIER PARASOL	NT
100	MOBILIER TONNELLE	NT
101	MOBILIER TONNELLE	NT
102	MOBILIER TONNELLE	NT
103	MOBILIER TONNELLE	NT
104	MOBILIER TONNELLE	NT
105	MOBILIER TONNELLE	NT
106	MOBILIER TONNELLE	NT
107	MOBILIER TONNELLE	NT
108	MOBILIER TONNELLE	NT
109	MOBILIER OUTILLAGE	NT
110	MOBILIER OUTILLAGE	NT
111	MOBILIER TABLE + 6 CHAISES	NT
112	MOBILIER TABLE + 6 CHAISES	NT
113	MOBILIER TABLE + 6 CHAISES	NT
114	MOBILIER BARBECUE	NT
115	MOBILIER BARBECUE	NT
116	MOBILIER BARBECUE	NT
117	MOBILIER PLANCHA	NT
118	MOBILIER TABLE + 2 CHAISES	NT
119	MOBILIER TABLE + 2 CHAISES	NT
120	MOBILIER TABLE + 2 CHAISES	NT
121	MOBILIER TABLE EN BOIS + 2 BANCS	NT
122	MOBILIER TABLE	NT
123	MOBILIER TABLE	NT
124	MOBILIER TABLE	NT
125	MOBILIER TABLE	NT
126	MOBILIER TABLE	NT
127	MOBILIER TABLE	NT
128	MOBILIER TABLE	NT
129	MOBILIER TABLE PLASTIQUE + 4 CHAISES	NT
130	MOBILIER TABLE PLASTIQUE + 4 CHAISES	NT
131	MOBILIER PLACARD	NT
132	MOBILIER PLACARD	NT
133	MOBILIER PLACARD	NT
134	MOBILIER TABLE EN BOIS	NT
135	MOBILIER TABLE EN BOIS	NT
136	MOBILIER TABLE EN BOIS	NT
137	MOBILIER TABLE EN BOIS	NT
138	MOBILIER VELO FREESTYLE	NT
139	NETTOYEUR VAPEUR	PP
140	NETTOYEUR VAPEUR	PP
141	NETTOYEUR VAPEUR	PP
142	NETTOYEUR VAPEUR	PP
143	NETTOYEUR VAPEUR	PP
144	NETTOYEUR VAPEUR	PP
145	NETTOYEUR VAPEUR	PP
146	NETTOYEUR VAPEUR	PP
147	NETTOYEUR VAPEUR	PP
148	NETTOYEUR VAPEUR	PP
149	NETTOYEUR VAPEUR	PP
150	NETTOYEUR VAPEUR	PP
151	NETTOYEUR VAPEUR	PP
152	NETTOYEUR VAPEUR	PP
153	NETTOYEUR VAPEUR	PP
154	NETTOYEUR VAPEUR	PP
155	NETTOYEUR VAPEUR	PP
156	NETTOYEUR VAPEUR	PP
157	NETTOYEUR VAPEUR	PP
158	NETTOYEUR VAPEUR	PP
159	NETTOYEUR VAPEUR	PP
160	NETTOYEUR VAPEUR	PP
161	NETTOYEUR VAPEUR	PP
162	OUTILLAGE A MAIN	PP
163	OUTILLAGE A MAIN	PP
164	OUTILLAGE A MAIN	PP
165	OUTILLAGE A MAIN	PP
166	OUTILLAGE A MAIN	PP
167	OUTILLAGE A MAIN	PP

168	OUTILLAGE A MAIN	PP
169	OUTILLAGE A MAIN	PP
170	OUTILLAGE A MAIN	PP
171	OUTILLAGE A MAIN	PP
172	OUTILLAGE A MAIN	PP
173	OUTILLAGE A MAIN	PP
174	OUTILLAGE A MAIN	PP
175	OUTILLAGE A MAIN	PP
176	OUTILLAGE A MAIN	PP
177	OUTILLAGE A MAIN	PP
178	OUTILLAGE A MAIN	PP
179	OUTILLAGE A MAIN	PP
180	OUTILLAGE DIVERS	PP
181	OUTILLAGE DIVERS	PP
182	OUTILLAGE DIVERS	PP
183	OUTILLAGE DIVERS	PP
184	OUTILLAGE DIVERS	PP
185	OUTILLAGE DIVERS	PP
186	OUTILLAGE DIVERS	PP
187	OUTILLAGE DIVERS	PP
188	OUTILLAGE DIVERS	PP
189	OUTILLAGE DIVERS	PP
190	OUTILLAGE DIVERS	PP
191	OUTILLAGE DIVERS	PP
192	OUTILLAGE DIVERS	PP
193	OUTILLAGE DIVERS	PP
194	OUTILLAGE DIVERS	PP
195	OUTILLAGE DIVERS	PP
196	OUTILLAGE DIVERS	PP
197	OUTILLAGE DIVERS	PP
198	OUTILLAGE JARDIN	PP
199	OUTILLAGE JARDIN	PP
200	OUTILLAGE JARDIN	PP
201	OUTILLAGE JARDIN	PP
202	OUTILLAGE JARDIN	PP
203	OUTILLAGE JARDIN	PP
204	OUTILLAGE JARDIN	PP
205	OUTILLAGE JARDIN	PP
206	OUTILLAGE JARDIN	PP
207	OUTILLAGE JARDIN	PP
208	OUTILLAGE JARDIN	PP
209	OUTILLAGE JARDIN	PP
210	OUTILLAGE JARDIN	PP
211	OUTILLAGE JARDIN	PP
212	OUTILLAGE JARDIN	PP
213	OUTILLAGE JARDIN	PP
214	OUTILLAGE JARDIN	PP
215	OUTILLAGE JARDIN	PP
216	OUTILLAGE JARDIN	PP
217	OUTILLAGE JARDIN	PP
218	OUTILLAGE JARDIN	PP
219	OUTILLAGE JARDIN	PP
220	OUTILLAGE JARDIN	PP
221	OUTILLAGE JARDIN	PP
222	OUTILLAGE JARDIN	PP
223	OUTILLAGE JARDIN	PP

224	OUTILLAGE JARDIN	PP
225	OUTILLAGE JARDIN	PP
226	OUTILLAGE JARDIN	PP
227	OUTILLAGE JARDIN	PP
228	OUTILLAGE JARDIN	PP
229	OUTILLAGE JARDIN	PP
230	OUTILLAGE JARDIN	PP
231	OUTILLAGE JARDIN	PP
232	OUTILLAGE JARDIN	PP
233	OUTILLAGE JARDIN	PP
234	OUTILLAGE JARDIN	PP
235	OUTILLAGE JARDIN	PP
236	OUTILLAGE JARDIN	PP
237	OUTILLAGE JARDIN	PP
238	OUTILLAGE JARDIN	PP
239	OUTILLAGE JARDIN	PP
240	OUTILLAGE JARDIN	PP
241	OUTILLAGE JARDIN	PP
242	TONDEUSE	PP
243	TONDEUSE	PP
244	TONDEUSE	PP
245	TONDEUSE	PP
246	TONDEUSE	PP
247	TONDEUSE	PP
248	TONDEUSE	PP
249	TONDEUSE	PP
250	TONDEUSE	PP
251	TONDEUSE	PP
252	TONDEUSE	PP
253	TONDEUSE	PP
254	TONDEUSE	PP
255	TONDEUSE	PP
256	TONDEUSE	PP
257	TONDEUSE	PP
258	TONDEUSE	PP
259	TONDEUSE	PP
260	TONDEUSE	PP
261	TONDEUSE	PP
262	TONDEUSE	PP
263	TONDEUSE	PP
264	TONDEUSE	PP
265	TONDEUSE	PP
266	TONDEUSE	PP
267	TONDEUSE	PP
268	TONDEUSE	PP
269	TONDEUSE	PP
270	TONDEUSE	PP
271	TONDEUSE	PP
272	TONDEUSE	PP
273	TONDEUSE	PP
274	TONDEUSE	PP
275	TONDEUSE	PP
276	TONDEUSE	PP
277	TONDEUSE	PP
278	TONDEUSE	PP
279	TONDEUSE	PP

280	TONDEUSE	PP
281	TONDEUSE	PP
282	TONDEUSE	PP
283	TONDEUSE	PP
284	TONDEUSE	PP
285	TONDEUSE	PP
286	TONDEUSE	PP
287	TONDEUSE	PP
288	TONDEUSE	PP
289	TONDEUSE	PP
290	TONDEUSE	PP
291	TONDEUSE	PP
292	TONDEUSE	PP
293	TONDEUSE	PP
294	TONDEUSE	PP
295	TRONCONNEUSE	PP
296	TRONCONNEUSE	PP
297	TRONCONNEUSE	PP
298	TRONCONNEUSE	PP
299	TRONCONNEUSE	PP
300	TRONCONNEUSE	PP
301	TRONCONNEUSE	PP
302	TRONCONNEUSE	PP
303	TRONCONNEUSE	PP
304	TRONCONNEUSE	PP
305	TRONCONNEUSE	PP
306	TRONCONNEUSE	PP
307	TRONCONNEUSE	PP
308	TRONCONNEUSE	PP
309	TRONCONNEUSE	PP
310	TRONCONNEUSE	PP
311	TRONCONNEUSE	PP
312	TRONCONNEUSE	PP
313	TRONCONNEUSE	PP
314	TRONCONNEUSE	PP
315	TRONCONNEUSE	PP
316	TRONCONNEUSE	PP
317	TRONCONNEUSE	PP
318	TRONCONNEUSE	PP
319	TRONCONNEUSE	PP
320	TRONCONNEUSE	PP
321	TRONCONNEUSE	PP
322	TRONCONNEUSE	PP
323	TRONCONNEUSE	PP
324	TRONCONNEUSE	PP
325	TRONCONNEUSE	PP
326	TRONCONNEUSE	PP
327	TRONCONNEUSE	PP
328	TRONCONNEUSE	PP
329	TRONCONNEUSE	PP
330	TRONCONNEUSE	PP
331	TRONCONNEUSE	PP
332	TRONCONNEUSE	PP
333	TRONCONNEUSE	PP
334	TRONCONNEUSE	PP
335	TRONCONNEUSE	PP
336	TRONCONNEUSE	PP
337	NETTOYEUR PRESSION	PP
338	NETTOYEUR PRESSION	PP
339	NETTOYEUR PRESSION	PP
340	NETTOYEUR PRESSION	PP
341	NETTOYEUR PRESSION	PP
342	NETTOYEUR PRESSION	PP
343	NETTOYEUR PRESSION	PP
344	BUREAU DROIT DE STYLE EMPIRE - XXEME	NT
345	PETITE TABLE DE SALON DESSUS DE VERRE - PIETEMENT FACON MARBRE - ACCIDENT	NT
346	ETAGERE BASSE EN AGGLOMERE PLAQUE	NT
347	COFFRE EN CHENE MOULURE ET SCULPTE XVIIIEME	NT
348	ETAGERE EN BOIS - TRAVAIL XXEME	NT
349	AQUARIUM D´ANGLE EN BOIS LAQUE NOIR	NT
350	VITRINE EN BOIS DEUX PORTES DE STYLE EMPIRE - XXEME	NT
351	ARMOIRE DEMONTEE AVEC GRILLES	NT
352	ETAGERES ROSES	NT
353	DULUX VALENTINE CREME COULEUR VERT BRONZE 1,25 L - CODE 5162108 LOT DE 5 PIECES	NT
354	DULUX VALENTINE CREME COULEUR VERT BRONZE 1,25 L - CODE 5162108 LOT DE 5 PIECES	NT
355	DULUX VALENTINE CREME COULEUR VERT BRONZE 1,25 L - CODE 5162108 LOT DE 5 PIECES	NT
356	DULUX VALENTINE CREME COULEUR VERT BRONZE 1,25 L - CODE 5162108 LOT DE 5 PIECES	NT
357	DULUX VALENTINE CREME COULEUR VERT BRONZE 1,25 L - CODE 5162108 LOT DE 5 PIECES	NT
358	DULUX VALENTINE CREME COULEUR VERT BRONZE 1,25 L - CODE 5162108 LOT DE 5 PIECES	NT
359	DULUX VALENTINE CREME COULEUR VERT BRONZE 1,25 L - CODE 5162108 LOT DE 5 PIECES	NT
360	DULUX VALENTINE CREME COULEUR VERT BRONZE 1,25 L - CODE 5162108 LOT DE 5 PIECES	NT
361	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
362	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT

363	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
364	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
365	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
366	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
367	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
368	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
369	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
370	DULUX VALENTINE CUISINE ET SALLE DE BAIN COULEUR BLANC 2,5 L + 30 % = 3,25 L - CODE 5137743 LOT DE 5 PIECES	NT
371	DULUX VALENTINE UR BOIS SATIN COULEUR VERT PROVENCE 2,5 L + 20 % - CODE 5161803 LOT DE 5 PIECES	NT
372	DULUX VALENTINE UR BOIS SATIN COULEUR VERT PROVENCE 2,5 L + 20 % - CODE 5161803 LOT DE 5 PIECES	NT
373	JULIEN FERICOLOR BL ZINC BRILLANT 2,5 L - CODE 5110900 LOT DE 5 PIECES	NT
374	JULIEN FERICOLOR BL ZINC BRILLANT 2,5 L - CODE 5110900 LOT DE 5 PIECES	NT
375	JULIEN FERICOLOR BL ZINC BRILLANT 2,5 L - CODE 5110900 LOT DE 5 PIECES	NT
376	JULIEN FERICOLOR ROUGE BASQUE BRILLANT ANTIROUILLE 2,5 L - CODE 5108037 LOT DE 5 PIECES	NT
377	JULIEN FERICOLOR ROUGE BASQUE BRILLANT ANTIROUILLE 2,5 L - CODE 5108037 LOT DE 5 PIECES	NT
378	JULIEN FERICOLOR ROUGE BASQUE BRILLANT ANTIROUILLE 2,5 L - CODE 5108037 LOT DE 5 PIECES	NT